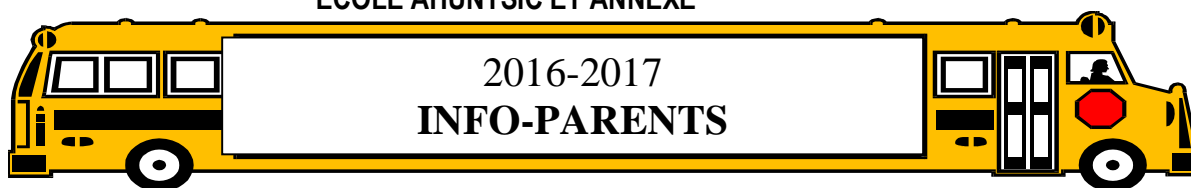


Le 29 septembre 2016

ÉCOLE AHUNTSIC ET ANNEXE



AUX PARENTS DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La prochaine rencontre du CÉ aura lieu le mercredi 19 octobre prochain. Voici la liste des membres-parents du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2016-2017 :

Mélanie Binette (présidente)

Thu-Nhon Luu (vice-président)

Isabelle De La Huerta (secrétaire)

Marjolaine Breton

El Mustapha Jaouhar

Verena Waterstradt

FONDATION AHUNTSIC

La campagne de dons ciblés est en cours. Visitez notre site Facebook pour participer :

[facebook.com/fondationecoleahuntsic](https://www.facebook.com/fondationecoleahuntsic)

Sports, sciences ou arts? À vous de choisir les projets que la Fondation devra financer!

Prochaine réunion : le 6 octobre à 19 h fondation.ahuntsic@gmail.com



PROGRAMME AIDA (Anglais Intensif — Défi Académique)

Pour tous les parents d'élèves de 4^e année qui voudraient, en savoir plus sur le programme AIDA (Anglais Intensif et Défi Académique) qui se tient à notre école au 3^e cycle, voici les moments importants :

- Soirée d'information, le mercredi 26 octobre à 19 h au gymnase de l'école Ahuntsic
- Portes ouvertes, le mardi 8 novembre de 9 h à 15 h à l'annexe au 11 015 rue Tolhurst
- Important de remplir le coupon disponible dans la brochure remise à la soirée d'information ou en appelant la secrétaire de l'annexe, au 514 596-5147 poste 0
- Encore cette année, la sélection des élèves se fera avec l'aide des bulletins scolaires de 3^e et de 4^e année et une grille d'observation complétée par l'enseignant(e) de 4^e année.
- Il sera important de remettre les bulletins et le coupon d'inscription avant le 1^{er} décembre 2016 au secrétariat de l'annexe Tolhurst. Les réponses seront envoyées vers la mi-janvier.

PETIT RAPPEL POUR NOS ÉLÈVES RETARDATAIRES :



Les classes débutent à 8 h 02 le matin et à 12 h 47 en après-midi au bâtiment principal. Pour ce qui est de l'annexe, les heures d'entrée sont à 7 h 57 le matin et à 12 h 42 en après-midi. Votre enfant peut être

présent 8 minutes plus tôt sur la cour le matin, et 5 minutes le midi, car il y a alors une surveillance. Lors des jours de pluie, il y aura entrée progressive dès 7 h 54 ou 12 h 42 au bâtiment principal par l'entrée du service de garde ou à 7 h 49 et 12 h 37 à l'annexe par la cour pour que les enfants ne se fassent pas mouiller. **Des sanctions seront prises pour les enfants qui accumuleront plus de 5 retards non**

motivés : il est important d'être à l'heure en classe pour ne pas déranger les autres élèves et pour mieux réussir son année scolaire!

CAISSE SCOLAIRE

Ce service d'épargne offert par la Caisse populaire Ahuntsic-Viel a débuté le mardi dernier dans les deux pavillons. Les dépôts se feront environ une fois par mois, les mardis suivants : 18 octobre,

29 novembre, 20 décembre, 24 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai et 20 juin. **Il s'agira pour les parents de venir déposer l'enveloppe de dépôt de leur enfant au secrétariat du pavillon de leur enfant, le matin entre 7 h 30 et 10 h,** toutes les enveloppes arrivées après risquent de vous être retournées, car la représentante de la caisse sera déjà venue les ramasser.

INSCRIPTION AU MAGASIN-PARTAGE

Les inscriptions au Magasin-Partage de Noël ont débuté. Les familles qui ont un faible revenu et qui demeurent dans le quartier Ahuntsic peuvent profiter d'une épicerie en ne payant que 10 % de leur total alloué. Pour vous inscrire, appelez au 514-385-6499.

DES NOUVELLES DU SERVICE DE GARDE

Il est important de payer vos frais de service de garde dès réception, c'est-à-dire avant le 20 de chaque mois. Le budget du service de garde fait partie de celui de l'école. Si vous ne payez pas vos dettes, l'école devra payer les éducatrices ce qui nous empêchera d'acheter des manuels ou du matériel pour les enfants. Svp, soyez responsables pour nous tous!



Il est également obligatoire d'inscrire votre enfant pour les journées pédagogiques de chaque mois, même pour l'activité-école, c'est ainsi que nous engageons notre personnel. Si nous ne recevons pas le coupon-réponse, nous considérons que votre enfant ne participera pas à la journée pédagogique.

La feuille d'inscription pour la journée pédagogique du 25 octobre sera distribuée le 3 octobre. Vous devez remettre le coupon avant le 14 octobre. La feuille d'inscription pour la journée pédagogique du 17 novembre sera distribuée le 24 octobre et la date limite pour remettre le coupon sera le 4 novembre.

Nous avons distribué le guide de la réglementation du service de garde et du dîner. Vous devez le lire et signer la confirmation de la réception du guide qui se trouve à la dernière page. **Il est obligatoire de signer l'accusé de réception.**

La petite cour des maternelles : Veuillez prendre note que lorsque vous déposez votre enfant dans la petite cour, vous devez partir immédiatement après. Vous ne pouvez pas rester autour des clôtures ni sur les trottoirs pour une question de sécurité. Le matin, vous pouvez déposer votre enfant aussitôt que les éducatrices sont sorties. À l'heure du dîner, vous pouvez déposer votre enfant à la première cloche, soit à 12 h 42.



Les photos scolaires seront le : Jeudi 13 octobre au pavillon principal
Vendredi 14 octobre à l'annexe

Afin que le visage de votre enfant ressorte bien sur les photos scolaires, nous vous recommandons de favoriser des vêtements sobres, de couleurs claires et d'éviter, dans la mesure du possible, les gros imprimés.

Aussi, à cause de la nouvelle technologie, il est prioritairement important qu'il n'y ait nulle trace de vert et de prédominance de vert (ex. : kaki, turquoise, jaune, etc.) sur aucune des parties de l'habillement.

RESPECT DES DÉBARCADÈRES



Les zones de débarcadères sont réservées uniquement aux autobus scolaires de 7 h 45 à 8 h 15 et de 15 h à 15 h 30. Nous remarquons que plusieurs parents s'y stationnent, cela occasionne des problématiques aux 2 chauffeurs d'autobus qui ne trouvent pas de places pour se garer.

Voici des conseils de sécurité qui nous viennent des policiers concernant les zones de débarcadère d'autobus qui sont présentes dans les deux pavillons.

- Respecter la zone d'arrêt interdit réservée aux autobus;
- Réduire au minimum le temps d'occupation dans les stationnements limité à 1 minute, cela afin de permettre au plus grand nombre de parents et d'accompagnateurs d'y débarquer les élèves;
- Éviter le stationnement en double file;
- Ne pas faire de virage en U sur Saint-Laurent devant le pavillon principal ;
- Porter une attention particulière à l'entrée des résidences afin de ne pas en obstruer leurs accès;
- Réduire la vitesse, respecter les clignotants des autobus, demeurer alerte (pas de cellulaires ou de textos au volant), rester courtois et prévisible dans la conduite ;
- Soyez courtois envers les autres parents qui font descendre leurs enfants, évitez de klaxonner.

ENTRÉES DE STATIONNEMENT PRIVÉES AU COIN DE TOLHURST ET GOUIN

Avis à tous les parents qui viennent reconduire leur enfant en voiture à l'annexe, veuillez cesser d'utiliser les entrées de stationnement privées pour faire demi-tour. Plusieurs propriétaires sont venus se plaindre à l'école.


Louise Joly
Directrice


Steve Gaudreault
Directeur adjoint